

MAIRIE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de présents : 41
Absent(s) : 1
Excusé(s) : 7

Point 5 Décision modificative n° 1 - 2022.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Tristan DENECHAUD, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Patricia KELLER.

Absents excusés

Mme Nadia HOOG, Mme Isabelle FUHRMANN.

Absent non excusé

M. Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

Mme Amandine BALIRY donne procuration à Mme Déborah SELLGE, M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Barbaros MUTLU, M. Benoît NICOLAS donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, Mme Véronique SPINDLER donne procuration à Mme Véronique MATTLINGER-WUCHER.

ADOpte A L'UNANIMITE.

A M. LENTZ qui s'interroge sur la notification tardive du montant de la taxe d'aménagement qui s'élève à 500 000€ pour le parking de la Montagne Verte, l'ouvrage étant achevé il y a quelques années, M. le Maire lui indique que les constructions destinées au service public sont exonérées de taxe d'aménagement, à condition qu'elles ne génèrent pas de recettes. Ainsi, le parking étant payant, la somme doit être recouvrée. Il ajoute qu'à l'époque, la collectivité n'avait pas connaissance du mode d'application de cette taxe.

M. ZINCK précise que 70% du produit de cette taxe est reversée à la Ville, le reste étant répartie entre la CeA et, dans une moindre mesure, Colmar Agglomération.

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20221212-CM20221212-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022
Aimérag : 20/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire de séance : Léna DUMAN



POINT N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2022

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

A l'approche de la clôture de l'exercice 2022, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, par une décision modificative budgétaire. Ces ajustements proposés apparaissent essentiellement techniques et reflètent la capacité de la Ville de Colmar à définir des prévisions budgétaires fiables et à s'y tenir.

Le dossier de liquidation judiciaire du Domaine Viticole (cf délibération spécifique) doit se résoudre avec les opérations techniques suivantes :

- L'admission en non-valeur des droits de fermage, des droits de place et des TLPE pour un montant total de 121 830,93 €, d'où une inscription au 6541 en dépenses de fonctionnement ;
- L'annulation de l'avance accordée en compte courant d'associé de 290 000 €, via la conversion de l'avance (compte 274) en subvention exceptionnelle (compte 6748) ;
- A titre d'information, la sortie du bilan des parts sociales détenues par la Ville de Colmar, pour 182 176,58€ ne nécessite pas d'inscriptions budgétaires puisqu'enregistrée comme une moins-value classique ;
- La reprise de provision de 640 000 € qui avait été inscrite pour financer ces opérations de clôture d'un montant de 594 007,51 €.

La résolution de discordances suite au travail de pointage estival entre l'inventaire comptable de la direction des finances et l'actif de la trésorerie :

- L'enregistrement de consignations sur le compte adéquat en dépenses d'investissement (compte 275) pour un montant de 10 000 € ;
- L'inscription de dépenses de travaux pour le compte de tiers en dépenses d'investissement (compte 4541) pour un montant de 2 200 €.

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022



Les ajustements des crédits votés en AP/CP en fonction du rythme de réalisations des opérations (cf délibération spécifique) :

- Des crédits supplémentaires pour l'opération du Parc des Ateliers Municipaux et de la Rocade Verte pour un total de 1 008 900 € résultant de l'évolution des projets et de la flambée des matières premières qui impacte les marchés de travaux ;
- Des crédits supplémentaires pour finaliser l'opération du Koïfhus avec un renforcement de sa mise en lumière pour 70 000 € ;
- Des crédits supplémentaires pour l'opération du parking de la Montagne Verte afin de s'acquitter de la taxe d'aménagement pour 500 000 € ;
- Une désinscription des crédits pour l'opération du Gymnase Bel Air (Complexe sportif Brant) et l'opération de la rénovation extérieure de la Cathédrale pour 1 073 000 € suite au décalage de ces opérations sur 2023.

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il convient d'augmenter l'autofinancement (qui se traduit par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) de 228 100 €.



SYNTHESE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Recettes	640 000,00
78 REPRISE SUR AMORT ET PROVISIONS	640 000,00
7815 - Reprise provision Domaine Viticole	640 000,00
Dépenses	640 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	228 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	121 900,00
6541 Créances admises en non-valeur Domaine Viticole	121 900,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	290 000,00
6748 Transformation avance Domaine en subvention	290 000,00

Investissement

Recettes	518 100,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	228 100,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	290 000,00
274 Transformation avance Domaine Viticole en subvention	290 000,00
Dépenses	518 100,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	505 900,00
Montagne Verte : parking souterrain et parc (20115)	500 000,00
Restructuration Parc et Ateliers Municipaux (20182)	638 900,00
Mise en lumière Koifhus (20183)	70 000,00
Restauration extérieure Cathédrale Saint Martin (20202)	-100 000,00
Gymnase Bel'Air (20211)	-973 000,00
Aménagement Tronçons Ouest et Sud de la Rocade Verte (20212)	370 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00
275 Consignations	10 000,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 200,00
454120211 Mise en sécurité - 3 rue des Oies	1 300,00
454120201 Réaménagement - rue Jacinthes	900,00

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 23 novembre 2022,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20221212-CM20221212-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022
Affichage : 20/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -
Pôle Ressources
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

DECIDE

D'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal de la Ville de Colmar pour l'exercice 2022.

Le Maire